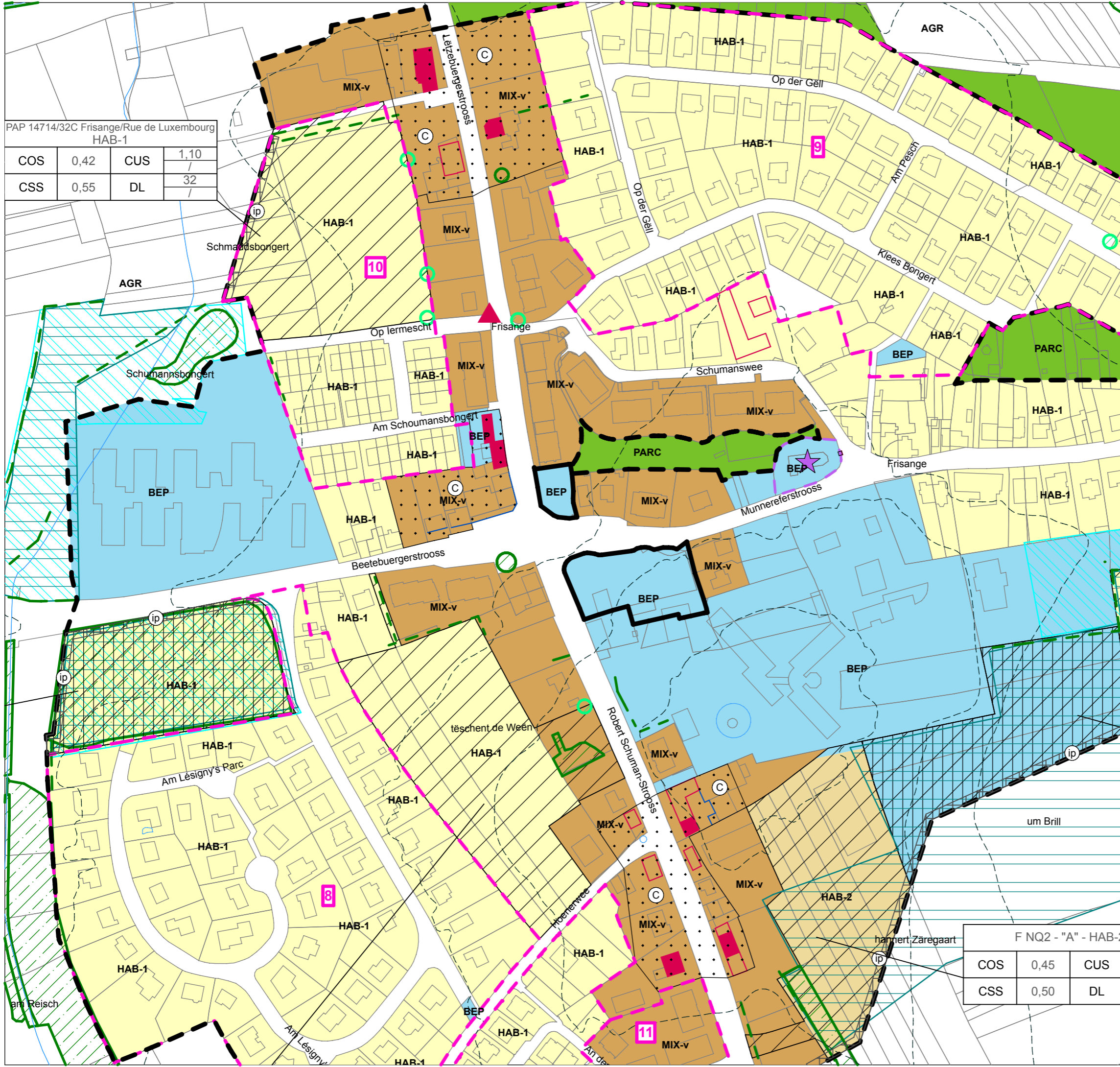


PAP 14714/32C Frisange/Rue de Luxembourg  
HAB-1

COS	0,42	CUS	1,10
CSS	0,55	DL	32



**Légende**

- Parcelle cadastrale / immeuble
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la modification ponctuelle du PAG
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées
- Zones d'habitation
  - HAB-1 Zone d'habitation 1
  - HAB-2 Zone d'habitation 2
- Zones mixtes
  - MIX-v Zone mixte villageoise
- Zones de bâtiments et d'équipements publics
  - BEP

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier << nouveau quartier >> :**

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

**Zone verte**

- AGR Zone agricole
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure
- FOR Zone forestière

**Zones superposées**

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - Intégration paysagère
  - Intégration paysagère spécifique
  - Zone tampon
  - Parking écologique
  - Cours et jardins

**Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**

- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Mur à conserver
- Construction à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Alignement d'une construction existante à préserver

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives**

- à la protection des sites et monuments nationaux

**Informations à titre indicatif et non exhaustif**

**Biotopes protégés** (article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la PNRR)

- Biotopes protégés surfaciques
- Biotopes protégés ponctuels
- Biotopes protégés linéaires

**Habitats d'espèces protégés** (article 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la PNRR)

- Habitats d'espèces protégés - art. 17
- Habitats d'espèces protégés - art. 21
- Arbres à conserver

PCN - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2017)  
< COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES >

MAITRE DE L'OUVRAGE :  
**COMMUNE DE FRISANGE**

OBJET :  
**Modification ponctuelle "BEP Centre Frisange"**  
PAG - projet de partie graphique  
Localité de Frisange - Extrait

um Brill

um Reisch

um Zäregaart

F NQ2 - "A" - HAB-2

COS	0,45	CUS
CSS	0,50	DL

ECHELLE : 1/2500  
DATE : 27 avril 2022

ECHELLE GRAPHIQUE : 0 150m

DESSINE : JG  
DATE : 27 avril 2022

CONTROLE : IVD  
FICHER : FRI Modif PAG\_BEP centre Frisange

NUMERO DE PLAN : 1

VANDRIESSCHE  
URBANISTES - ARCHITECTES  
BUREAU ISABELLE VAN DRIESSCHE  
14, rue Vauban L - 2663 LUXEMBOURG  
TEL: (+352) 22 02 45 E-MAIL: ivdarch@pt.lu